

CRITERES ESG

Procédure d'information concernant la prise en compte dans la politique d'investissement de Normandie REIM des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Les dispositions réglementaires applicables sont les suivantes : L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier.

Normandie REIM, bien qu'informé et sensibilisé par l'importance de la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, ne privilégie ces critères ni dans l'élaboration ni dans la mise en œuvre de son processus de gestion.